



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 026

13 mai 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Préparation de la rentrée 2013
- Protection juridique du chef d'établissement
- Contrat de génération
- Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Bac Pro Sécurité-prévention
- Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur
- Rénovations en cours

Formation continue

- Formation de Responsable de Vie Scolaire

Vie de l'Union

- « Parcours multiples : du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir »
- Congrès 2013

Vie des régions

- Convention des DR

Vie des établissements

- Des lycéens s'attaquent aux questions bioéthiques

En droite ligne

- Notation pédagogique d'un professeur & avancement

Questions du mois

- Taxe d'apprentissage

EDITORIAL

L'enseignement Catholique évolue



Le précédent Statut de l'Enseignement Catholique avait plus de 20 ans. Or, pendant les vingt dernières années, la société française et les conditions d'exercice de notre mission d'éducation ont beaucoup changé. De même, la place, la mission et la professionnalisation du chef d'établissement ont considérablement évolué. L'avenir nous dira si ces évolutions ont été suffisamment mesurées et prises en compte par le nouveau statut.

Cependant, toute institution doit, pour rester efficace, tenir compte de ces mutations sans remettre en cause ses valeurs. C'est pourquoi la rédaction du nouveau statut de l'Enseignement Catholique a demandé un long temps de réflexion et de travail. Pendant ces trois dernières années, le texte a été construit grâce à de nombreux allers et retours entre les groupes d'écriture, d'écriture-relecture, la commission permanente et les acteurs de terrain pour parvenir à un projet finalisé qui, après avoir été adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique, le 15 février dernier, a été soumis à la Conférence des Evêques.

En novembre 2011, elle avait approuvé le plan d'ensemble ; en mars 2012, elle en avait étudié la première partie et, en novembre 2012, l'avant-projet d'ensemble. Cette fois encore, elle a examiné de nombreux amendements et arrêté ses choix sur certains points pour lesquels le CNEC avait émis plusieurs hypothèses. Le jeudi 18 avril, à une très large majorité, le nouveau Statut était adopté pour une période de cinq ans, à l'issue de laquelle une évaluation sera effectuée avec des propositions éventuelles de modifications.

Il est indéniable que le lien entre l'Enseignement Catholique et les diocèses se trouve renforcé par ce texte mais, également, que la place de chacun des acteurs y est reconnue et que les structures régionales et nationales, dont le fonctionnement y est précisé, ont pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice de notre mission d'éducation. Si l'ensemble du texte est équilibré, on peut relever, dans les dernières décisions qui ont été intégrées, certains points positifs (le prêtre nommé dans les établissements n'est plus ni accompagnateur, ni référent, la responsabilité pastorale du chef d'établissement est réaffirmée, les organisations de représentation des chefs d'établissement ont une place reconnue, ...) mais également des points de vigilance, voire d'inquiétude pour une mise en œuvre harmonieuse (la présidence du CODIEC par l'évêque, la nomination des chefs d'établissement congréganistes en accord avec l'évêque, ...).

La conférence des évêques de ce printemps a aussi procédé à la nomination du prochain secrétaire général, le mandat d'Eric de Labarre s'arrêtant fin août. C'est donc Pascal Balmand qui lui succédera.

Professeur d'histoire, d'abord dans l'enseignement public puis dans l'enseignement catholique, chef d'établissement de 2000 à 2006, puis directeur diocésain, Pascal Balmand a abordé tous les rouages de l'Institution dans laquelle il occupe déjà des fonctions nationales (Vice-président de l'assemblée des directeurs diocésains, président du conseil d'administration de l'école des cadres missionnés,...). Par ailleurs, par sa participation à des instances de réflexion, comme la commission Thélot en 2003, il a pu se forger des convictions sur des actions à mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité du système éducatif.

L'UNETP lui présente ses félicitations pour cette nomination et renouvelle son souhait de poursuivre sa collaboration active aux actions menées par le SGEC, dans un climat de confiance réciproque.

Enfin, la convention des 1^{er} et 2 juin 2013 marque, elle aussi, l'évolution en cours de l'Enseignement Catholique. Pour la première fois, l'Institution ose « se faire regarder » par la société. Le thème « *Avons-nous besoin de l'école catholique ?* », un peu provocateur, a pour objectif de nous ouvrir aux critiques du monde qui nous entoure pour nous permettre de construire de nouveaux projets en faveur des jeunes qui sont scolarisés dans nos établissements. Le nouveau statut devrait être officiellement publié à cette occasion.

Christine Van Lerenberghe
Présidente



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 22.05.13
- 11.06.13
- 05.07.13

Conseils d'administration

- 23.05.13
- 25.06.13

Journée nationale CFC-CFA

- 09.01.14

Convention & Formation des DR

- 02 & 03.10.13

Réunions régionales

- Bretagne 11.07.13
- Centre 14.05.13
- Champagne-Ardenne 30.05.13
- Île de France - Paris 15.07.13
- Midi-Pyrénées 22.05.13
- Pays de la Loire 23.05.13

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Préparation de la rentrée 2013

Résumer la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 du 10 avril 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)) relève d'un devoir de vacances passionnant !

Cinq grandes priorités pour 2013, année de transition pour le collège et le lycée, figurent au menu !

Retenons l'essentiel de ce qui nous concerne dans l'enseignement technique et professionnel, même si nous le sommes par l'ensemble du système éducatif.

La 1^{ère} des cinq priorités s'attache (ou s'attaque) à la formation des maîtres à travers la création, dès septembre 2013, des **Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE)**.

La 2^{ème} priorité s'engage dans la rénovation en profondeur du 1^{er} degré.

La 3^{ème} priorité consiste à faire rentrer l'école dans l'ère numérique.

La 4^{ème} priorité vise à atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire.

La 5^{ème} priorité ouvre l'école aux arts et à la culture par le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Une année de transition pour le collège et le lycée

Sous réserve des choix que fera le Parlement, des avis et propositions du Conseil Supérieur de l'Éducation, les choix qui présideront à l'évolution du collège ne pourront être arrêtés qu'en 2014. Un bilan de la réforme de la voie professionnelle et de la réforme du lycée

sera réalisé avant la fin de l'année 2013.

Dès cette année, un effort de création d'emplois sera réalisé dans le second degré, en priorité pour le collège, à hauteur de 3 770 équivalents temps plein (ETP). Il sera en partie consacré au renforcement des moyens de remplacement.

Rénover le collège unique passera par l'offre de réponses pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un conseil « école-collège » sera progressivement mis en place.

Dans l'attente, les conditions d'attribution du Diplôme national du Brevet (DNB) demeurent inchangées.

Toutes les formes d'alternance sont à présent proscrites pour les élèves de collège de moins de 15 ans, et notamment les dispositifs d'alternance en classe de quatrième qui avaient été introduits par la [circulaire n° 2011-127 du 26 août 2011](#). Le « **Dispositif d'initiation aux métiers en alternance** » (DIMA) doit être réservé exclusivement aux élèves ayant 15 ans révolus.

Pas de changements pour les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEG-PA), ni les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : l'organisation et les missions sont maintenues.

Le « **parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel** » sera progressivement construit.

Les **classes de troisièmes préparatoires aux formations**

professionnelles, dites « Prépa-pro », sont conservées. Les aménagements particuliers de type « dispositifs relais » ou « parcours individualisés », pourront aussi être maintenus, dans l'attente d'un nouveau cadrage.

La **maîtrise des langues vivantes** est aussi un facteur de la réussite scolaire. Elle sera facilitée par le lien renforcé entre l'école et le collège et le recours aux outils numériques. L'expérimentation visant à laisser davantage de liberté aux établissements volontaires dans la répartition des heures d'enseignement de langues se poursuivra.

Au lycée, la valorisation des parcours de formation professionnelle, les parcours pédagogiques diversifiés devront concourir à la lutte contre les sorties sans diplôme. Des aménagements dans la scolarité de terminale Bac Pro pourront être envisagés pour préparer les élèves à l'enseignement supérieur, l'accompagnement personnalisé notamment pourra y être consacré. L'inscription des titulaires de baccalauréats professionnels et de baccalauréats technologiques, respectivement en STS et en IUT, sera favorisée sur la base de quotas d'accès fixés par les recteurs, selon des modalités qui seront ultérieurement précisées.

Chaque académie devra engager une action forte pour **faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle**, en partenariat avec les conseils régionaux. Cette action pourrait notamment se traduire par l'identification, à terme, d'au moins un **campus des métiers et des qualifications par académie, qui donnera lieu à un appel à projet spécifique**.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Les travaux sur la carte des formations professionnelles, en anticipation des modifications introduites par le projet de loi sur la Refondation de l'École de la République, devront donner lieu à un travail de concertation renforcée et permanente avec les Régions.

Enfin, une nouvelle dynamique doit être insufflée à la participation des élèves à la vie de leur établissement. Le rôle des **conseils de la vie lycéenne** devra notamment être mieux reconnu et leur consultation sur des aspects importants de la vie de l'établissement (emplois du temps, accompagnement personnalisé et tutorat, gestion du foyer, etc.) devra être assurée, conformément aux textes officiels en vigueur.

Pour relancer la mission de formation continue de l'éducation nationale, l'École de la République doit offrir à tous les jeunes une formation initiale de qualité, faire évoluer les qualifications et permettre au réseau des GRETA de se développer.

La réussite éducative reste une préoccupation essentielle

La politique d'éducation prioritaire doit être repensée de manière ambitieuse. Elle fera donc l'objet d'une évaluation nationale qui associera l'ensemble des acteurs et partenaires concernés. Des assises de l'éducation prioritaire seront réunies à l'automne 2013. Les équipes d'inspecteurs et des correspondants académiques éducation prioritaire (Éclair et RRS) seront mobilisées pour favoriser le soutien et l'accompagnement des équipes de terrain.

Tous les internats, dans leur diversité, doivent proposer l'excellence scolaire et éducative aux élèves accueillis. Ils sont accessibles prioritairement aux élèves relevant de l'éducation prioritaire et de zones

urbaines sensibles (ZUS). Les établissements qui ont un internat doivent inclure dans leur projet d'établissement un projet pédagogique et éducatif pour les élèves internes.

La loi du 11 février 2005 a permis de développer rapidement la scolarisation en milieu ordinaire d'une majorité des enfants et des adolescents en situation de handicap. C'est à présent une approche plus qualitative qui doit être privilégiée pour construire une École inclusive, ouverte à tous, en améliorant l'accueil et l'accompagnement des élèves et la formation des acteurs.

Les **projets personnalisés de scolarisation (PPS)**, proposés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), seront déclinés au plan pédagogique au sein des écoles et des établissements scolaires. L'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap s'appuiera sur le GEVA-Sco, outil dématérialisé d'échanges avec les équipes pluridisciplinaires des MDPH. Un dialogue raisonné entre les MDPH et les départements, à partir d'indicateurs partagés, permettra d'améliorer l'équité territoriale en matière d'accompagnement. 350 emplois d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) supplémentaires seront créés à cet effet à la rentrée de septembre 2013.

Les **projets des classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) et des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** feront partie intégrante du projet de l'école ou de l'établissement qui les accueille. Plus largement, chaque projet d'école ou d'établissement devra consacrer un volet à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Le **troisième plan autisme** devra favoriser, le plus tôt possible, la scolarisation des élèves

présentant des troubles envahissants du développement, pour mieux adapter leur parcours scolaire à leurs besoins. Pour ce faire, des unités d'enseignement seront progressivement déployées au sein de certaines écoles maternelles, afin de favoriser un accompagnement éducatif et comportemental précoce, en partenariat avec les établissements et services médico-sociaux. **Trente de ces unités d'enseignement pilotes seront installées pour la rentrée 2014.**

Les **enfants allophones** nouvellement arrivés et les **enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs** devront aussi pouvoir être progressivement intégrés en classe ordinaire. Trois circulaires relatives aux nouvelles missions des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) précisent les modalités de cet accueil.

Enfin, une attention particulière devra être accordée aux **élèves intellectuellement précoces (EIP)**, pour qu'ils puissent également être scolarisés en milieu ordinaire. À cet effet, dès la rentrée 2013, chaque enseignant accueillant dans sa classe un élève intellectuellement précoce aura à sa disposition sur Éduscol un module de formation à cette problématique.

Favoriser le « vivre ensemble », organiser des actions éducatives (ECJS), combattre toutes les formes de discriminations... l'École doit trouver des solutions adaptées et mesurées pour lutter contre l'absentéisme scolaire. La mise en place d'assistants de prévention et de sécurité permettra d'apporter des réponses. Des documents d'appui seront diffusés aux écoles et des outils proposés aux



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

établissements du second degré afin de favoriser une réflexion sur les punitions et les sanctions et de prévenir les exclusions.

Les dispositifs relais de l'académie seront enrichis par des **internats relais** destinés à des élèves relevant de l'obligation scolaire, dont le comportement (absentéisme persistant, exclusions par mesure disciplinaire, etc.) signale un risque de décrochage. La scolarisation en internat devra leur permettre de bénéficier d'un accompagnement individualisé jusqu'à la reprise d'un parcours de formation. Ces nouveaux internats ont vocation à se substituer aux établissements de réinsertion scolaire (ERS).

Il est ensuite question de la **promotion et l'éducation à la santé et l'éducation aux comportements responsables**. Tous les personnels concernés disposeront d'outils pour identifier les signes de mal-être auprès des jeunes. « **50 emplois**

d'assistants sociaux seront créés à la rentrée 2013 ».

L'éducation au développement durable sera généralisée.

Le sport scolaire contribue à la cohésion des établissements scolaires. Il est le trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral.

Améliorer le dialogue entre l'École, ses partenaires et les familles, en renforçant les partenariats. Les contrats d'objectifs pourraient devenir tripartites (en associant les collectivités territoriales).

Des « espaces parents » seront mis en place dans les établissements, des actions de soutien à la parentalité seront conduites sous différentes formes : partenariats avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), actions éducatives familiales (AEF)...

La lutte contre les inégalités précises que l'accès à la restauration scolaire est un droit, sans discrimination selon les

situations familiales, géographiques ou de revenus.

L'ouverture de l'école sur le monde doit dépasser le seul cadre national pour se tourner vers l'échelon européen et international en lien avec les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC).

L'innovation et la mutualisation des expériences seront au service de la refondation de l'école, les conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) assistent les recteurs tandis qu'un conseil national de l'innovation pour la réussite éducative est créé auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Ministre déléguée, chargée de la Réussite Éducative.

Ceci n'est qu'un résumé et la lecture du texte s'impose à chaque chef d'établissement !

[GS]

Protection juridique du chef d'établissement

Le 9 avril dernier, chaque chef d'établissement a dû recevoir de « Allianz agence » un mail dont l'objet est « Protection juridique réservée aux chefs d'établissement d'enseignement privé ».

L'Association Nationale de Services aux Chefs d'Établissement d'Enseignement Privé sous contrat (ANSCEEP) a négocié un accord avec PROTEXIA France, Organisme de protection du groupe ALLIANZ.

L'assureur prendra en charge tous les litiges dans les domaines ci-dessous dans la limite de quelques exclusions qui seront

indiquées dans les dispositions générales :

- **En Défense Pénale** : lorsque vous êtes mis en cause dans l'exercice de vos fonctions de chef d'établissement résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois et règlements, d'un manque de précaution ou d'abstention fautive ;
- **En recours** : lorsque vous êtes victime de dénonciation calomnieuse ou d'agression physique dans l'exercice de vos fonctions ;

- **En Droit du travail** : lorsque vous êtes impliqué dans un conflit qui vous oppose à votre employeur.

Pour adhérer, vous trouverez un bulletin d'adhésion joint au mail d'Allianz.

Pour tout envoi avant le 1^{er} septembre 2013, votre souscription sera rétroactive à partir du 1^{er} avril 2013.

La cotisation est de 11 € pour la fin de la présente année scolaire et de 22 € par an à partir du 1^{er} septembre 2013.

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Contrat de génération

La loi N° 2013-185 du 1^{er} mars 2013 portant création du contrat de génération a été publiée au Journal Officiel le 3 mars dernier ([cliquez ici pour y accéder](#)).

« Le contrat de génération a pour objectifs :

- de faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée ;
- de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés ;
- d'assurer la transmission des savoirs et des compétences. »

Sa mise en œuvre diffère en fonction de la taille des entreprises. Il est applicable aux employeurs de droit privé (ainsi qu'aux établissements publics à caractère industriel et commercial).

Le principe est un binôme jeune / senior. Vous devez embaucher un jeune en CDI de 16 ans à 26 ans (jusqu'à 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé) et maintenir un senior de 57 ans et plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche).

Vous pourrez bénéficier d'une aide de 4 000 € par an pendant trois ans, soit 12 000 €.

Pour connaître les conditions d'application vous pouvez vous rendre sur le site :

www.contrat-generation.gouv.fr

A noter qu'il existe une dérogation pour tout jeune de moins de 26 ans recruté en CDD, contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, avant le 1^{er} mars 2013. Si son contrat est transformé en CDI, l'entreprise peut bénéficier de l'aide associée au contrat de génération, même s'il a atteint ou dépassé 26 ans lorsque son contrat est transformé en CDI.

[BM]

Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale

Les rapporteurs de la mission de réflexion sur l'enseignement de la morale laïque de l'école primaire au lycée ont présenté le résultat de leurs travaux au Ministre de l'Education Nationale lundi 22 avril. À la suite de la remise du rapport intitulé « Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale » ([cliquez ici pour y accéder](#)), Vincent Peillon a exposé les grandes orientations retenues.

La matière sera enseignée du CP aux classes terminales (voies générale, technologique et professionnelle) - en articulation

avec l'éducation civique - à raison d'une heure par semaine du primaire au collège, moitié moins au lycée. « Un enseignement avec un programme, une progression du CP à la terminale, un horaire clairement identifié, une évaluation, des professeurs formés : c'est pour moi le minimum », a indiqué Vincent Peillon.

« La morale laïque est un ensemble de connaissances et de réflexions sur les valeurs, les principes et les règles qui permettent, dans la République, de vivre ensemble selon notre idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité. Cela

doit être aussi une mise en pratique de ces valeurs et de ces règles ».

« Tous les professeurs doivent pouvoir transmettre cet enseignement seuls ou en interdisciplinarité. »

L'enseignement sera articulé avec l'éducation civique : le terme retenu dans la loi « Refondation de l'école » est « enseignement moral et civique ».

[Sites du Gouvernement &
du Ministère de l'Education
Nationale]



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

RENASUP GRP (10.04.13)

Les questions d'actualité ont porté sur :

- le projet de loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche avec les points critiques et la rencontre avec la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGE-SIP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur (cf. « *Le Michelet* N° 25 », p. 4).
- la contribution du groupe GRP à la convention de l'Enseignement Catholique qui se déroulera les 1^{er} et 2 juin au Parc Floral de Paris avec :
 - une politique en lien avec le monde économique et social dans quatre thématiques :
 - lien avec les entreprises : éducation à la prise d'initiative et aux

attentes du monde du travail (EPA-AJE-Réseau Parents-APEL) ;

- un engagement fort dans l'alternance comme tremplin vers l'emploi (RENAPEC et ses partenaires) ;
- des établissements en prise avec les technologies modernes (présentations d'établissements, de vidéos, matériels, logiciels, ...) ;
- des partenariats de formation pour des parcours porteurs d'insertion (RENASUP et ses partenaires).
- la controverse, « Avons-nous besoin de l'Enseignement Catholique pour l'insertion professionnelle ? ».

[DH]

SGEC CIPE (29.04.13)

Lors de la cellule nationale de concertation « systèmes d'information et politique contractuelle avec l'Etat » (CIPE) ont eu lieu :

- la présentation du Web-classeur aux membres de la CIPE par Jean-Marc Petit, RENASUP national ;
- la finalisation du tableau des applications informatiques et la définition des personnes qui seront destinataires de cet outil de travail ;
- la préparation de la rencontre avec Catherine Moisan, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) pour les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

[JMF]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Commission immobilière (18.04.13) ;
- Formation « Digital Natives » à Poutrain (02 & 03.05.13).

Social

Groupe de travail Observatoire des métiers EFP & CPN EFP (20.03.13)

La finalité des travaux en cours vise à engager nos établissements dans une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

Pour cela, il faut donner des priorités d'orientation des formations professionnelles en rapport avec les besoins des établissements :

- assurer, à terme, une qualité de prestation directement en rapport avec l'efficacité des personnels ;

- adapter les compétences existantes aux besoins nouveaux et à l'évolution future de nos structures dans le cadre d'une GPEC ;
- donner de la clarté au pilotage des ressources humaines et au recrutement ;
- valoriser les personnels par leur montée en compétences.

Politique de la branche de l'enseignement privé sous contrat

La formalisation de certificats de qualification professionnelle (CQP) pour les personnels de vie scolaire répond à l'intérêt de la branche professionnelle de

l'enseignement privé pour développer un titre répondant à ces métiers centraux et spécifiques à notre branche ; cela permet aussi de sécuriser les parcours professionnels. C'est une première étape vers d'autres études pour d'autres métiers. L'acquisition de titres reconnus au niveau national, en rapport avec un référentiel d'activités professionnelles, permettra de professionnaliser plus rapidement les salariés et les nouveaux arrivants et pourrait bien favoriser l'attractivité de nos établissements.

Le choix de traiter en priorité les personnels de vie scolaire



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

répond aux besoins identifiés dans l'étude « *Etats des lieux et perspectives secteur enseignement privé sous contrat* » commandée en 2012 par l'Observatoire des métiers. Le profil des postes évolue ; l'évolution de la gestion des ressources humaines dans notre branche ne peut s'appuyer solidement que sur des références solides, nationalement reconnues en termes de qualification professionnelle. Ce chantier démarre par la définition du référentiel des personnels de vie scolaire.

[PhM]

CPN EFP (11.04.13)

La CPN EFP a enfin trouvé un rythme de croisière. Le travail technique et/ou préparatoire en groupes et la concertation au sein du collège employeur portent leurs fruits.

Nous sommes parvenus à finaliser le référentiel d'activité du palier « personnels de vie scolaire ». Les préconisations d'évaluation des futurs personnels formés sont abordées. La commission a avancé mais il reste du travail à faire par un prestataire externe et le département enseignement privé d'OPCALIA. Le plan du cahier des charges d'homologation des

formations (dans les organismes de formation) est validé tel que présenté. Il sera envoyé aux membres de la CPN dès que possible pour retour la deuxième quinzaine d'avril. Une commande est passée au cabinet Geste fixant l'objectif d'élaborer un référentiel de compétences pour les personnels de vie scolaire de palier 3. Il reste les dénominations des niveaux de formation à trouver...

Le principe de financement des frais du paritarisme est adopté, les organismes en présence doivent décider collège par collège des clés de répartitions.

[PhM]

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (22.04.13 & 29.04.13) ;
- PSAEE : Commission de reclassifications (18.04.13).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (12.04.13)

Les sujets abordés lors de la réunion du 12 avril sont les suivants :

- **Point d'étape sur le Statut de l'Enseignement Catholique**
Trois séquences de la conférence des évêques y seront consacrés : mardi 16 après-midi, mercredi 17 matin et jeudi 18.
Plus de 200 amendements ont été déposés mais l'esprit du texte reste stable. Certains éléments restent cependant délicats (responsabilité pastorale ou ecclésiale du chef d'établissement, durée du mandat du directeur diocésain, nomination des chefs d'établissement congréganistes).
- **Convention de juin 2013**
L'organisation est maintenant finalisée et les inscriptions sont en cours d'enregistrement.
- **Relations avec l'Etat**
Les contacts directs avec le Ministère de l'Education

Nationale et l'Elysée ont repris et, sur un certain nombre de questions, des solutions se dessinent.

Par ailleurs, certaines précisions ont été apportées :

- les signes religieux peuvent être maintenus dans les centres d'examen, en accord avec le Ministre ;
- la circulaire de contrôle des examens dans nos établissements date de 2012. Il ne faut pas en tenir compte puisqu'aucune application n'en a été faite ;
- il est rappelé que la loi sur les signes religieux ne concerne pas les établissements privés. Chaque chef d'établissement doit donc prendre les décisions qu'il juge les meilleures en fonction de son propre contexte.
- **Rythmes scolaires**
Le document « *Garder le cap* » donne des indications et des

pistes très utiles pour la mise en place du nouveau texte.

Le SGEN a eu confirmation que les écoles privées pourront émarger aux fonds d'amorçage que la commune ait décidé ou non d'expérimenter les nouveaux rythmes.

- **Formation initiale des maîtres**
Pour l'avenir, les choses évoluent dans le bon sens. Par contre, des difficultés de recrutement sont à craindre à la prochaine rentrée scolaire. Le calendrier des admissibilités a été modifié pour mieux gérer les admissions et la commission nationale d'affectation (CNA) de juillet risque d'être retardée. La commission permanente valide deux propositions du comité de veille.
- **Point d'étape sur la commission immobilière**
Actuellement, le travail est concentré sur l'axe 2 : sécuriser la propriété. Puis viendront l'établissement de la charte du propriétaire, fédérer et soutenir les



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- propriétaires (fédérations régionales et nationale), améliorer la gestion, ...
Il faut procéder à la rédaction des statuts des différentes structures à mettre en place. Ceux-ci devront être étudiés en amont, validés en commission permanente et votés en CNEC.
- **Gabriel et évolution des effectifs en premier degré**
Une analyse détaillée de la baisse des effectifs en premier degré a été effectuée. Les résultats en seront diffusés prochainement. En novembre prochain, des préconisations seront faites pour modifier l'évolution du premier degré.
Pour le second degré, différents problèmes techniques retardent l'avancement des travaux.
- **Le service civique**
Un point est effectué sur l'année 2012-2013 et il est annoncé qu'une note va être diffusée prochainement pour l'année à venir.
- **Questions d'actualité**
 - Question prioritaire de constitutionnalité (QPC)
Un débat s'engage sur les conséquences possibles de la QPC posée par la CGT suite aux différents procès sur les représentants aux institutions représentatives du personnel (IRP) et sur les possibilités de conduite à tenir par rapport à cette question.
 - STS et CPGE
Sont évoquées l'exigence de conventions avec des établissements publics d'enseignement supérieur et la demande qui a été faite d'une modification de ce texte.
 - PSAEE
La commission permanente est informée des derniers événements, dont la recommandation patronale.
 - Budget de l'Education Nationale hors programme 139 « enseignement privé des premier et second degrés ».
Les derniers chiffres publiés sont commentés. La situation est globalement conforme aux prévisions.
 - Emplois d'avenir professeur
Une note est à la rédaction pour expliquer les conditions et modalités de mise en place de ces contrats particuliers.

[CVL]

Une autre réunion a également eu lieu :

- ARIS (Association du Restaurant Inter-entreprises St Jacques) : assemblée générale (15.04.13).

Adhérents

Les réunions ci-après se sont déroulées ce dernier mois :

- Groupe de travail Journée Nationale « Parcours multiples : du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir » : journée de finalisation (19.04.13) ;
- Assemblée Générale Ile de France (23.04.13).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

AFDET Assemblée Générale (10.04.13)

L'assemblée générale annuelle de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET) a eu lieu le mercredi 10 avril 2013 au lycée hôtelier René Auffray à Clichy.

L'UNETP, comme membre de l'association, y a été invitée.

L'ordre du jour a été le suivant :

1. vote pour le renouvellement du tiers des mem-

- bres du conseil d'administration ;
- 2. ouverture de la séance par le Président de l'AFDET (Etienne Bes-sac) ;
- 3. rapport moral par le Secrétaire Général (Jean Pecquet) ;
- 4. rapport financier par la trésorière nationale (Nicole Bourdin) ;
- rapport de la commission des finances, par le rapporteur ;

rapport du commissaire aux comptes ;

5. fonctionnement de l'association ;
6. clôture par le président.

La matinée s'est terminée par l'intervention d'Emmanuel Sulzer sur le thème « *Le devenir des jeunes sortants de l'enseignement professionnel* ». Il est sociologue, chargé d'études au sein du département des entrées et des évolutions dans la vie active (DDEVA) au centre des études et de recherches sur les qualifications (Cereq).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **AJE**
Association Jeunesse & Entreprises
- **CDI**
Contrat à Durée Indéterminée
- **EPA**
Entreprendre Pour Apprendre
- **MDPH**
Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **RENAPEC**
Réseau National de l'Apprentissage de l'Enseignement Catholique

L'UNETP présentait comme candidat administrateur à l'AFDET un de ses représentants (André Falentin). Le renouvellement du conseil d'administration concernait 8 administrateurs dont 5 candidats sortants se représentaient, tous

ont été réélus. Le représentant UNETP est arrivé à la 9^{ème} place.

Les relations de partenariats ont été confirmées entre l'AFDET et l'UNETP. En effet, les objectifs de nos deux associations sont très proches : orientation, formation, insertion,

partenariats (Ecoles-Entreprises, aide aux jeunes en difficultés, valorisation du lycée professionnel et du lycée technologique, innovation, ...).

[AF]

Gestion

Par ailleurs, ce mois-ci, la réunion ci-après a également eu lieu :

- FNOGEC Conseil d'administration (19.04.13).

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Bac Pro Sécurité-prévention

Lors d'une interview à AEF, Brigitte Le Brethon, Inspectrice générale de l'Education Nationale, a indiqué que la rénovation du Bac Pro Sécurité-Prévention pourrait être effective à la rentrée 2014, pour une première session de ce nouveau Bac en juin 2017.

Le principe de la rénovation de ce diplôme a été validé en 2011. Un référentiel des activités professionnelles ciblées a été présenté en janvier 2013 à la 11^{ème} Commission Professionnelle Consultative, à titre d'information. Toutefois, les membres du

groupe de travail ont une obligation de réserve sur le contenu de la future formation.

Ce Bac Pro devait être revu car ses composantes professionnelles (sapeurs-pompiers, police nationale, administration pénitentiaire...) sont en évolution. De son côté, la sécurité privée évolue aussi car c'est un secteur de plus en plus professionnel.

Cette rénovation sera l'occasion de mieux faire connaître ce Bac Pro et ses débouchés aux élèves, aux familles mais aussi aux professionnels.

L'objectif est également de positionner ce Bac Pro dans une filière longue qui ira du CAP Agent de sécurité aux formations supérieures.

Aujourd'hui, des formations sont proposées dans certains IUT et il existe principalement quatre licences professionnelles. A terme un BTS Prévention sécurité pourrait être créé, mais la rénovation du Bac Pro doit d'abord être terminée.

[CVL]

Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur

Dans la première page de la brochure « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur » ([cliquez ici pour y accéder](#)) signée par Vincent Peillon et George Pau-Langevin, il est écrit :

« Pour la septième année consécutive, le Ministère de

l'Education Nationale a rendu publique, à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, une série de statistiques qui renseignent sur la réussite comparée des filles et des garçons depuis l'école jusqu'à l'entrée dans la vie active.

Cette parution reflète l'engagement du système éducatif dans les objectifs de mixité et d'égalité, objectifs déclinés dans la convention interministérielle pour 2013-2018.

Plusieurs constats peuvent être tirés de ces précieuses données. En premier lieu, les filles réussissent nettement mieux



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



que les garçons à l'école. Elles connaissent moins de difficultés scolaires, elles poursuivent des études plus longues et plus de 45% d'entre elles obtiennent un diplôme d'enseignement supérieur contre 37 % seulement des garçons. Le moment est sans doute venu de s'interroger sur les difficultés persistantes des garçons : 12 % des garçons de 17 ans connaissent des difficultés de lecture, 22 % des garçons sortent de formation initiale sans diplôme.

En second lieu, cette réussite scolaire des filles ne se traduit toutefois pas encore dans l'orientation et le choix des spécialités. En 2011, les filles ne représentent que 40 % des élèves des terminales scientifiques, un mince progrès : elles étaient 38 % en 2005. Quand ils se jugent très bons en mathématiques, 8 garçons sur 10 s'inscrivent en série S. Dans la même situation, seules 6 filles sur 10 effectuent la même démarche.

Faire progresser les garçons, résoudre leurs difficultés spécifiques, les réconcilier avec l'école, donner de l'assurance aux filles, les encourager à s'engager résolument dans des études scientifiques et technologiques constituent autant de défis à relever dans les années qui viennent pour notre système éducatif.

Il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'école et de l'enseignement supérieur d'agir sans relâche en faveur de la mixité et l'égalité dans l'école de la République. »

*

Pour le second degré, dans cette brochure, on peut relever que :

- « à notes équivalentes au brevet, filles et garçons font des vœux semblables ;
- « à la fin du collège, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique ;
- « Les filles font plus souvent des choix d'enseignement littéraire et les garçons d'enseignement scientifique ou technologique ... ;
- « Conséquence de ces choix, la mixité est rarement atteinte, 88 % de filles en santé-social et 86 % de garçons en sciences de l'ingénieur... ;
- « ...même si les filles ont en proportion davantage profité de l'ouverture des enseignements scientifiques et technologiques avec la mise en place de la réforme du lycée en 2010 ;
- « Des lieux et des types de scolarisation différents dans l'enseignement professionnel : les filles vont peu en apprentissage... ;
- « ... mais leur part augmente avec le niveau de la formation, en relation avec l'offre de formation dans les spécialités des services ;
- « Des choix de spécialités différents... en apprentissage, les filles choisissent les spécialités de coiffure-esthétique et commerce-vente, et les garçons l'agroalimentaire et le bâtiment ;
- « ... et au lycée professionnel, spécialités sanitaires et sociales, commerce-vente et

bureautique en tête pour les filles, électricité-électronique en tête pour les garçons ;

- « La mixité est rarement atteinte dans l'enseignement professionnel... tant dans le domaine de la production... ;
- « ... que dans le domaine des services... ;
- « À série de baccalauréat équivalente, les filles et les garçons ne font pas les mêmes choix de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur... ;
- « ... et de nombreuses formations de l'enseignement supérieur sont peu mixtes. »

Nous connaissons beaucoup de ces propos, mais les schémas qui les accompagnent sont intéressants à étudier afin de réfléchir à l'évolution de nos lycées et à nos formations par apprentissage ou en formation continue.

Par ailleurs, depuis maintenant plus de 3 ans, l'UNETP travaille activement pour l'égalité des filles et des garçons à l'École grâce au projet « plan jeunesse » dont l'objectif est d'agir sur les représentations mentales des jeunes filles et des jeunes garçons, de leurs parents et des enseignants afin de limiter les effets des stéréotypes de genre liés aux métiers et à l'orientation.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site :

www.planjeunesse.unetp.org

[JP]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Rénovations en cours

Les projets de textes ci-après ont été à l'ordre du jour de la Commission spécialisée des lycées du 07.05.13 et seront à celui du Conseil supérieur de l'éducation du 16.05.13 :

• Bac Technologique :

- projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes d'histoire-géographie du cycle terminal des séries **ST2S et STMG dans les départements et régions d'outre-mer** ;
- projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes d'histoire-géographie du cycle terminal des séries **ST2S et STMG dans les collectivités d'outre-mer** ;
- projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes d'histoire-géographie du cycle terminal de la série **S dans les départements et régions d'outre-mer** ;
- projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes d'histoire-géographie du cycle terminal de la série **S dans les collectivités d'outre-mer** ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux **épreuves anticipées du Bac général et du Bac technologique** ;

• Bac Professionnel :

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 mai 2006 modifié portant création du **Bac Pro**

Aménagement et finition du bâtiment et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 mai 2006 modifié portant création du **Bac Pro Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse** et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 mai 2006 modifié portant création du **Bac Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie** et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 mars 2007 modifié portant création du **Bac Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre** et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 avril 2008 modifié portant création du **Bac Pro Technicien d'études du bâtiment** et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 mai 2006 modifié portant création du **Bac Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et cli-**

matiques et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 mai 2006 modifié portant création du **Bac Pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques** et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 juillet 2005 modifié portant création du **Bac Pro Travaux publics** et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;

BTS :

- projet d'arrêté fixant les objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel des capacités du domaine des **mathématiques pour le BTS** ;
- projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS Métiers de l'audiovisuel** ;

• Autre texte :

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le **brevet informatique et internet (B2i)**.

*

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels. Vos demandes sont à effectuer à

lemichelet@unetp.org



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATION CONTINUE

Formation de Responsable de Vie Scolaire

La formation de Responsable de Vie Scolaire au niveau Master est proposée en contrat de professionnalisation.

L'UCO d'Angers en, partenariat avec l'ARES, a mis en place il y a deux ans un Master Responsable de la Vie Scolaire par la formation initiale ou la formation continue. Un numéro récent d'Enseignement Catholique Actualités en a fait une présentation complète.

Cette formation est aujourd'hui aussi proposée sous contrat de professionnalisation au niveau Master 2.

Le projet concerne le public accueilli en formation initiale (issu d'une Licence universitaire quelle qu'elle soit, la motivation de l'étudiant étant surtout évaluée à l'aune de son intérêt pour les questions éducatives)

dans le Master Responsable de la Vie Scolaire (RVS). Cette formation est organisée par l'IPSA, institut de l'UCO d'Angers, sous la responsabilité de *Gérald Houdeville* (maître de conférences en sociologie).

Le contrat de professionnalisation s'adresse à des étudiants ayant effectué une année de M1 (comprenant deux périodes de stage et validée du point de vue de la réussite aux examens portant sur l'ensemble des matières enseignées).

Ils accèdent en deuxième année et bénéficient d'un contrat de professionnalisation avec un établissement scolaire. Ils y sont présents selon un modèle d'alternance proche de celui d'une semaine sur deux. Ils suivent au sein de l'IPSA/UCO d'Angers, des enseignements en

constituant une seule et même promotion avec le public de formation continue accueilli pour le même diplôme, ce qui permet de favoriser les échanges de savoirs et de savoir faire. L'ouverture du M2 sous cette formule est programmée pour la rentrée de septembre 2014 (ce projet concerne les étudiants qui sont inscrits en M1 en formation initiale dès cette année, en septembre 2013).

Tout établissement intéressé à engager un contrat de professionnalisation dans ces conditions peut d'ores et déjà s'adresser à *Gérald Houdeville*.

Contact direct :

06 88 94 35 75

gerald.houdeville@uco.fr

[PEV]

VIE DE L'UNION

« Parcours multiples : du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir »

« En Correspondance » N° 47 d'avril 2013, la lettre mensuelle Enseignement Catholique Actualités, a relayé la journée nationale organisée par l'UNETP le 21 mars dernier. Vous en trouverez ci-après les propos.

« Le 21 mars dernier, à l'occasion de sa journée nationale, l'UNETP a choisi de mettre en valeur des exemples concrets d'expérimentations conduites dans les établissements techniques avec un objectif partagé : aider chaque jeune à trouver sa voie et à accéder à une formation diplô-

manche. Selon *Brigitte Chibani-Mandeville*, le but était surtout « que les participants puissent s'imprégner de ces expériences qui ont toutes le même objectif : combattre l'échec scolaire particulièrement important au moment du passage du collège au lycée, ainsi qu'en seconde et en première ».

En témoigne le foisonnement d'innovations présentées, telles un partenariat permettant à des élèves varois de découvrir des métiers du théâtre (électricien, décorateur, costumier...); des classes passerelles qui accompa-

gnent les jeunes vers le monde du travail; ou les parcours d'excellence de jeunes apprentis-cuisiniers ou -serveurs, qui travaillent lors du Festival de Cannes ou de la garden-party de l'Elysée. Et pour mettre en œuvre ces projets, une conviction commune, partagée avec les chefs d'établissement présents : privilégier le travail en réseau par la signature de conventions, avec les collèges par exemples, auxquelles s'ajoutent les initiatives relevant du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima). »



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Congrès 2013

Le prochain congrès national de l'Union se déroulera les :

21 et 22 novembre 2013

à Versailles.

Nous serons reçus dans un lycée adhérent de l'UNETP en collaboration avec la délégation

régionale Ile de France - Versailles.

Le thème retenu par votre Conseil d'administration est :

**le chef d'établissement
&
ses espaces de liberté.**

Le groupe de travail se penche actuellement sur les différents axes qui seront traités lors de ce moment fort de la vie de l'Union.

Réservez dès à présent ces deux dates sur votre agenda !

[CVL]

VIE DES REGIONS

Convention des DR

Le mardi 26 mars dernier, les délégations régionales de l'Union se sont retrouvées à Paris avec des membres du conseil d'administration afin d'effectuer un point à mi-parcours de l'année.

La journée a commencé par un tour de table des régions. On constate que, pour la rentrée 2013 :

- le suivi des moyens du Bac Pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) ne pose pas de problème dans la majorité des régions ;
- en formation initiale scolaire, les ouvertures sont soit refusées par le Rectorat, soit acceptées s'il y a fermeture d'autres sections ou rendu d'heures (HSE ou HSA) ;
- les ouvertures ont principalement lieu dans le secteur de la communication et de la sécurité/prévention (Bac Pro ou BTS) ; peu ont lieu dans le secteur industriel ;
- les Bacs Technologiques STMG et les Bacs Pros Gestion-Administration ont tendance à voir leurs effectifs diminuer ;
- en apprentissage, les demandes d'ouvertures sont peu nombreuses et, pourtant, dans la plupart des cas, des avis négatifs sont émis par la Région ;

- les établissements de l'Union ou la délégation régionale sont peu, voire pas sollicités dans le cadre du Contrat de Plan Régional des Formations professionnelles (CPRDF) et, s'il y a présence, elle se fait principalement par le biais du CAEC ou du diocèse avec aucune réelle avancée ;
- les forfaits versés par les collectivités territoriales, le département ou la région sont peu ou pas revalorisés et deux régions sont en contentieux. Dans certaines régions, des négociations sont en cours mais les revalorisations datent déjà de plus de trois ans. Il est constaté que parfois les règles de calcul sont modifiées impliquant des baisses de moyens. Dans l'ensemble, les établissements sont très soucieux, notamment pour le plan pluri-annuel d'investissement.

Les sujets ci-après ont ensuite été traités :

- la filière STI2D : des problèmes de recrutement de personnels sont constatés et des baisses d'effectifs sont à craindre. Le réseau de l'Union s'est saisi du dossier ;
- la communication de l'Union :
 - un groupe de travail a été créé ;

- ce groupe reste ouvert à toute proposition d'évolution concernant « Le Michelet » ;
- il est rappelé que les « Nouvelles UNETP » sont envoyées uniquement aux établissements pour des informations urgentes ou importantes ;
- le *Livre Blanc* de l'UNETP est toujours disponible. Chaque délégué régional en a reçu plusieurs exemplaires pour diffusion lors de rencontres. Chaque chef d'établissement qui souhaiterait en recevoir pour le remettre à son Sénateur, Député ou autre... peut en faire la demande auprès de l'UNETP ;
- en début d'année scolaire, un temps d'accueil devrait être prévu pour les nouveaux chefs d'établissement, au national mais également en région ;
- des membres du Conseil d'administration peuvent, à la demande de la délégation régionale, se déplacer en région ;
- la journée nationale du 21 mars 2013 qui avait pour thème « Parcours multiples : du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir ». Les



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

deux objectifs principaux étaient :

- de mettre en avant l'importance du sur-mesure dans le cadre du changement de loi ;
- de donner des pistes pour être force de proposition en même temps qu'informer pour fédérer ;
- le plan de formation 2013-2014 : il sera reconduit en reprenant la majorité des formations proposées en 2012-2013. Toutefois, une formation en binôme avec l'ARES sur les lycées de demain est créée. Elle sera prioritairement proposée en région ou en intra-

établissement. Par ailleurs, les actions du plan jeunesse de l'Union vont se poursuivre, des financements ayant été obtenus, principalement de la Fondation Manpower ;

- concernant l'International, le réseau a été réactivé. L'UNETP a intégré un projet Comenius avec des chefs d'établissement italiens, allemands, irlandais et espagnols sur l'évolution de la pédagogie dans les établissements. L'objectif est de travailler sur des forums afin de confronter les pratiques européennes pour mettre en place des initiatives intéressantes.
- le réseau CFC-CFA a également été remis en marche.

Son travail s'effectuera en complément de ce qui est fait par le réseau RENAPEC du SGEC qui traite uniquement de l'apprentissage.

Ont également été abordés :

- la convention collective PSAEE /EEP et la recommandation patronale ;
- le congrès 2013 ;
- le projet immobilier de l'Union.

Enfin, il a été annoncé que deux journées étaient en préparation pour le 1^{er} semestre 2014 : l'une sur le thème du Bac Pro vers le BTS, l'autre sur les CFC-CFA.

[JFF]

VIE DES ETABLISSEMENTS

Des lycéens s'attaquent aux questions bioéthiques

Le 13 mars dernier, à l'initiative du Pôle Jeunes du diocèse d'Aix-en-Provence et Arles, des élèves de quatre lycées privés et publics des Bouches du Rhône se sont retrouvés à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en présence du généticien et membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, Patrick Gaudrey, et de Marie-Hélène Mouneyrat, Secrétaire Générale du même Comité.

En préambule des exposés des lycéens, le généticien a prononcé la phrase suivante :

« La bioéthique est comme l'art, comme le cinéma, comme la musique. Totalement inutile mais parfaitement indispensable. »



Les élèves du lycée Saint Jean de Salon de Provence avaient pour axe « la bioéthique, questionnement pour aujourd'hui ? ». Ils ont débattu autour de quatre thèmes :

- le don d'organes,
- l'accouchement sous X,
- la gestation pour autrui,
- et l'euthanasie.

Tous les exposés ont été menés avec une maturité étonnante, permettant aux jeunes de réfléchir sur des questions qu'ils n'osent pas toujours aborder.

Marie-Hélène Mouneyrat a confirmé à la presse : « j'ai été surprise de la valeur de ce qu'ils ont fait et qu'ils aient été si intéressés. Ils ont parfaitement saisi les enjeux traités et j'espère qu'on pourra renouveler l'expérience l'année prochaine. »

[DH,
Chef d'établissement]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 560
Convention de
l'Enseignement Catholique
- N° 561
Recommandation
patronale mars 2013 :
guide questions-réponses

EN DROITE LIGNE

Notation pédagogique d'un professeur & avancement

**Personnel enseignant -
Avancement d'échelon -
Notation pédagogique -
Inspection pédagogique**

*T.A., Montpellier, 19.04.2011, M.
M., n° 0902501*

Le requérant, professeur de lycée professionnel, demandait au tribunal administratif l'annulation d'une décision du 4 mars 2009 du recteur de l'académie de Montpellier fixant sa note pédagogique au titre de l'année scolaire 2008-2009 et rejetant sa demande d'avancement au 11^e échelon.

Le tribunal administratif a annulé cette décision.

Après avoir cité les dispositions de l'article 20 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, il a considéré « qu'il ne résulte ni de ces dispositions ni d'aucune autre que la note pédagogique, qui doit être attribuée chaque année, doit être décernée au seul vu

d'une inspection pédagogique individuelle ; qu'il ressort des pièces du dossier que l'administration, en l'absence d'inspection, n'a attribué aucune note pédagogique à l'intéressé du 1^{er} septembre 1987 au 30 août 2006 ; que si l'administration a attribué à l'intéressé la note pédagogique moyenne de tous les professeurs concernés, cette évaluation, qui ne reflète pas la valeur pédagogique de l'intéressé, ne peut être prise en compte ; que, dès lors qu'il est constant que le requérant exerçait des missions pédagogiques, auprès du Centre national d'enseignement à distance, puis au sein d'un centre de documentation et d'un foyer des élèves, il était possible d'évaluer pédagogiquement sa manière de servir ; que, dans ces conditions, la valeur pédagogique de l'intéressé ne peut être regardée comme ayant été légalement appréciée ».

Puis, le tribunal a considéré « qu'il ressort des pièces du

dossier que, pour refuser de promouvoir M. M. au 11^e échelon de son grade, le recteur de l'académie de Montpellier s'est fondé sur les aptitudes pédagogiques du requérant, telles qu'elles étaient évaluées par sa notation pédagogique ; qu'il suit de là que la décision [...] fixant sa notation pédagogique et refusant la promotion sollicitée est entachée d'une erreur de droit et doit être annulée ».

N.B. : Cette décision juridictionnelle est dans le droit fil de la jurisprudence administrative qui considère que la valeur pédagogique d'un professeur doit être appréciée annuellement en vue de sa notation pédagogique (cf. C.E., 29 juillet 1994 n° 103227, Recueil Lebon, p. 966, 999 et 1 000).

*[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Education
Nationale,
N° 156,
juin 2011]*

QUESTIONS DU MOIS

La taxe d'apprentissage : quels contrôles et utilisation des fonds collectés ?

Les Préfectures de Région ont eu la charge ces dernières années de recenser et contrôler les versements de taxe d'apprentissage effectués au profit des établissements habilités, ainsi que l'utilisation qui en était faite. Chaque année tout établissement ayant perçu un montant de taxe d'apprentissage devait déclarer les sommes perçues et compléter l'année

suivante une notice d'utilisation de la taxe d'apprentissage. Ces déclarations faisaient l'objet de contrôles attentifs.

Le service des Préfectures en charge de la taxe d'apprentissage n'existe plus aujourd'hui, mais le Code du Travail oblige les établissements bénéficiaires à justifier, pendant 5 ans, des montants collectés, de leur

provenance puis de l'utilisation qui en est faite ([cf. site de la Préfecture de la région Ile de France en cliquant ici](#)).

Nous attirons l'attention des chefs d'établissement sur cette obligation et vous demandons de prendre toutes dispositions pour satisfaire à ces obligations réglementaires.

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org